



Yaoundé, 19 juillet 2013

Communiqué de presse

PORTANT SCANDALE DES COOPÉRATIVES AU MINADER

Dans son édition du mardi 16 juillet 2013, le quotidien Le Messenger nous apprend que « le Ministre Essimi Menye de l'Agriculture et du Développement Rural a annoncé le 09 juillet 2013 à Yaoundé, la mutation de 12.500 groupes d'initiatives communes (GIC) en coopératives ».

Si cette information est exacte, une telle décision n'est ni plus ni moins qu'un scandale qui mérite d'être dénoncé avec la plus grande vigueur

Pour qu'on se comprenne bien : l'idée de la mutation des GIC et autres associations de producteurs en coopératives tire son origine de l'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés coopératives adopté le 15 décembre 2010 à Lomé par 14 pays africains dont le Cameroun, conscients de l'efficacité et du rôle des coopératives dans le développement, comme en témoigne l'exemple du Kenya où les coopératives ont été et sont le moteur de la croissance économique du pays.

Si les coopératives ont joué ce rôle, ce n'est pas du fait de leur statut, mais bien plus du fait du fait de « l'esprit coopératif » qui a prévalu dans le fonctionnement de ces structures. Par esprit coopératif, on entend : Manière d'être, de faire, de penser, de fonctionner...etc, toute chose qui ne se décrète pas mais se construit entre des personnes qui veulent vivre et travailler ensemble pour le bien de tous.

Que le ministre décrète la mutation de 12.500 GIC en coopératives, c'est dire qu'on n'a pas compris et mesuré l'importance de cet acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés coopératives ratifié par les chefs d'Etat en 2010.

Quand on sait, ce que sont en majorité nos GIC - véritables coquilles vides quand ils ne sont pas fictifs, une telle décision sape les fondements de l'émergence de cette base organisationnelle sous-tendue par l'esprit coopératif qui est indispensable à l'expansion de notre production agricole.

Pour dire combien cet acte posé par le Minader est lourd de conséquences pour l'émergence de vraies coopératives au Cameroun.

Acte que nous dénonçons.

Pour l'ACDIC
Le Secrétaire Permanent

Contact :

Tél.: 22 20 73 37

acdic@acdic.net - secretariat@acdic.net

www.acdic.net

Yvonne TAKANG